

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'AURILLAC**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023**

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER,
Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

ORDRE DU JOUR

A- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

B- PRESENCES/ ABSENCES/ PROCURATIONS

C- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

D- ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS

GROUPE A

FINANCES

N° 1 : Exercice budgétaire 2024 : utilisation anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget

N° 2 : Admissions en non-valeur

N° 3 : Détermination du montant 2024 des Attributions de Compensation

N° 4 : Détermination des durées d'amortissement des immobilisations

N° 5 : Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

N° 6 : Adoption du règlement budgétaire et financier de la CABA

N° 7 : Adhésion aux Associations et Organismes de droit privé pour l'exercice 2024

N° 8 : Versement d'une subvention de fonctionnement à la Mission Locale au titre de l'exercice 2024

N° 9 : Versement d'une subvention de fonctionnement au Centre de Formation Omnisports au titre de l'exercice 2024

N° 10 : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association Accent Jeunes au titre de l'exercice 2024

N° 11 : Versement d'une subvention de fonctionnement au CPIE au titre de l'exercice 2024

N° 12 : Demande de remise gracieuse - Régisseur des aires d'accueil des gens du voyage

MARCHES

N° 13 : Attribution des accords-cadres pour le traitement et le transfert des déchets ménagers et assimilés

N° 14 : Modifications aux modalités de consultation et d'attribution de l'accord-cadre pour l'acquisition de colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 15 : Ouverture dominicale des commerces sur la Ville d'Aurillac - Année 2024

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 16 : Contrat de ville 2015/2022 du bassin d'Aurillac - Avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour le quartier prioritaire de Marmiers

TRAVAUX ET RESEAUX

N° 17 : Avenant de prolongation de la convention de continuité des services de l'eau et de l'assainissement collectif entre la CABA et la commune de Saint-Gérons

N° 18 : Convention-type de prestation de services pour l'assistance technique en matière d'eau potable entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et les communes et EPCI extérieurs au territoire communautaire

ENVIRONNEMENT

N° 19 : Tarifs 2024 du budget du TDMA

GRANDS EQUIPEMENTS

N° 20 : Convention de mutualisation de services entre la Ville d'Aurillac et la CABA pour l'entretien des terrains du Stade Jean Alric - Années 2023-2026

TECHNIQUES DE COMMUNICATION

N° 21 : Convention de partenariat pour la mise en œuvre du Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) - Renouvellement de l'adhésion de la CABA et désignation de ses représentants

TRANSPORTS

N° 22 : Renouvellement de la convention de partenariat entre le CCAS d'Aurillac et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac concernant la desserte du Clos des Alouettes par les moyens du Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite

N° 23 : Convention de fonctionnement d'un Transport à la Demande (TAD) sur le territoire de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne en direction de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

N° 24 : Modification de l'annexe 2 à la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

N° 25 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de service entre la Ville d'Aurillac et la CABA pour la gestion des espaces de stationnement et des box à vélos sécurisés du Pôle d'Échange Intermodal (PEI) d'Aurillac

URBANISME ET HABITAT

N° 26 : Approbation du bilan triennal des dispositions relatives à l'habitat du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

N° 27 : PLUi-H : prescription de la révision allégée n°5 pour l'agrandissement d'un STECAL et la suppression d'un élément de paysage repéré au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme sur la Commune de Crandelles au lieu-dit Passefonds - Modification de l'objet de la révision allégée - Extension d'une installation de broyage, concassage, criblage et de transit de produits minéraux, définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

N° 28 : Modification de la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la Commune d'Aurillac

N° 29 : Lancement de la modification n°3 du Site Patrimonial Remarquable de la Commune d'Aurillac

ADMINISTRATION GENERALE

N° 30 : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2026 entre la CABA et l'Association "Aéroclub du Cantal"

N° 31 : Tarifs applicables sur les aires d'accueil permanentes des Gens du Voyage de la CABA et sur l'aire de grand passage de Leyritz à compter du 1er janvier 2024

N°32 : Aéroport "Aurillac-Tronquière" - Adoption de l'accord relatif aux équipes ESCALE et AFIS (Evolution grilles salariales et classification)

N° 33 : Chargé de projet "Projet Alimentaire de Territoire" - Adaptation du contrat

N° 34 : Chargé(e) de mission "Responsable Communication"

N° 35 : Création de poste - Chef(fe) de projet CRTE

N° 36 : Création Chargé(e) de mission "Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e)"

N° 37 : Directrice de cabinet - Adaptation du contrat

N° 38 : Tableau des effectifs - Décembre 2023

GROUPE B

FINANCES

N° 39 : Décision Modificative 2023/03

MARCHES

N° 40 : Attribution de la concession pour la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 41 : Contrat d'affermage relatif à l'exploitation du Centre de Congrès d'Aurillac et du Prisme pour la période 2024-2028

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 42 : Attribution d'une subvention au bailleur social Cantal Habitat dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

TRAVAUX ET RESEAUX

N° 43 : Tarifs 2024 des services de l'Eau et de l'Assainissement

TRANSPORTS

N° 44 : Présentation du rapport sur la situation de la SA-SPL STABUS au titre de l'année 2022

N° 45 : Tarification de l'accès aux box vélos sécurisés du Pôle d'Échange Intermodal (PEI) d'Aurillac

N° 46 : Recapitalisation de la SA-SPL Stabus

URBANISME ET HABITAT

N° 47 : Approbation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) révisé

ADMINISTRATION GENERALE

N° 48 : Rapport Social unique 2022 - Présentation et information de l'avis rendu par le Comité Social Territorial

MARCHES

N° 49 : Adhésion à la centrale d'achat du RESAH pour disposer de l'accès aux prestations de télécommunication pour la CABA et les communes membres y participant

E- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LA SEANCE PRECEDENTE

F- QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, je vous propose que nous débutions cette séance de Conseil Communautaire, si vous voulez bien vous asseoir. Je vais procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : absent, représenté par Sébastien PRAT

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : absente, représentée par Julien VIDALINC

Jamal BELAIDI : présent

Patricia BENITO : absente, représentée par Jean-Luc DONEYS

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : présent

Vanessa BONNEFOY : présente
Nadine BRUEL : absente, représentée par Dominique FABREGUES
Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU
Michel COSNIER : présent
Philippe COUDERC : absent
Alain COUDON : présent
Thierry CRUEGHE : présent
Charly DELAMAIDE : présent
Stéphanie DELORME : absente, représentée par Jean-Luc LENTIER
Géraud DELPUECH : absent
Aurélié DEMOULIN : présente
Jean-Luc DONEYS : présent
Louis ESTEVES : présent
Philippe FABRE : présent
Dominique FABREGUES : présent
Jean-Michel FAUBLADIER : présent
Claudine FLEY : présente
Daniel FLORY : présent
Stéphane FRÉCHOU : présent
Christian FRICOT : présent
Cécile GANE : présente
Nathalie GARDES : présente
Bernadette GINEZ : présente
Frédéric GODBARGE : absent, représenté par Louis ESTEVES
Mireille LABORIE : présente
Sylvie LACHAIZE : présente
Evelyne LADRAS : présente
Isabelle LANTUÉJOUL : présente
Dominique LAVIGNE : présente
Jean-Luc LENTIER : présent
David LOPEZ : présent
Philippe MARIOU : présent
Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : présente
Angélique MARTINS : présente
Pierre MATHONIER : présent
Magali MAUREL : présente
Philippe MAURS : présent
Chloé MOLES : absente
Maryline MONTEILLET : absente, représentée par Nathalie GARDES
Maxime MURATET : absent
Jean-Paul NICOLAS : absent
Christophe PESTRINAUX : absent, représenté par Alain COUDON
Jean-Pierre PICARD : absent, représenté par Ginette APCHIN
Christian POULHES : présent
Gérard PRADAL : présent
Sébastien PRAT : présent
Jean-Louis PRAX : présent
Jean-François RODIER : absent, représenté par Cécile GANE
Valérie RUEDA : absente, représentée par Pierre MATHONIER
Guy SENAUD : présent
Philippe SENAUD : absent
Frédéric SERAGER : présent
Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
Jean-Luc TOURLAN : absent, représenté par Gérard PRADAL

Jean-Louis VIDAL : absent, représenté par Thierry CRUEGHE
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente.

EXAMEN D'UNE DÉCISION DE BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. LE PRÉSIDENT.- J'ouvre une séance de Bureau Communautaire. Il y a une première décision de Bureau qui est posée sur les tables, qui doit être validée dans la configuration du Bureau, donc les 25 Maires et les Vice-présidents.

Gérard, si tu veux présenter cette décision, je te laisse la parole.

M. PRADAL.- C'est par rapport à la rampe d'approche de l'aéroport. Nous sommes obligés de prendre la décision ce soir pour permettre l'avancée du dossier parce que c'est un dossier qui va être très long ; c'était donc la meilleure solution pour traiter cette décision que de l'évoquer maintenant. Faire une réunion du Bureau uniquement pour cette question, ce n'était pas judicieux. Nous faisons donc ce soir une réunion exceptionnelle comme cela pour valider la décision.

Vous avez le document. Il y avait trois candidatures, trois sociétés qui ne sont pas du Bassin, qui sont de l'extérieur. C'est la société DCP AIRPORTS SAS qui a été retenue ; ils sont de la région parisienne. Par ailleurs, il y avait AGC CABLING et ADG ENERGY. Ces trois sociétés auraient pu, chacune, faire ce travail.

C'est pour un montant de 216 471,14 €, montant inférieur à l'estimation.

Il y a un délai de 5 mois et 2 semaines pour les travaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Les membres du Bureau, donc les Maires et les Vice-présidents, ont reçu le document.

M. PRADAL.- Oui, parce que c'était une décision du Bureau. Comme je vous l'ai dit, nous devons faire un Bureau uniquement pour cette décision. Comme il fallait que ce soit décidé aujourd'hui, le 14 décembre, c'est pour cela que nous avons précipité les choses et fait les choses de cette façon.

M. LE PRÉSIDENT.- Parmi les membres du Bureau, y a-t-il des questions sur cette décision ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La décision est adoptée à l'unanimité. Nous vous remercions.

Le Bureau est clos.

Maintenant, nous passons au Conseil Communautaire.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Elisa BASTIDE n'est pas là, c'est donc Sébastien PRAT qui assurera les fonctions de secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Non.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 19 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Quelques propos préliminaires sur la vie de notre collectivité.

Il y a des sujets d'agenda.

Le 27 novembre dernier, s'est tenue la conférence de presse pour Aurillac en Scène. Ce festival se déroulera le 7 et le 8 juin 2024, avec une programmation très attractive. Charly, tu peux faire un point sur les réservations et dire où tu en es sur ce sujet-là.

M. DELAMAIDE.- A ce jour, nous sommes plutôt bien avancés puisque nous avons – c'étaient les chiffres d'hier soir – 4 400 réservations ; ce qui est plutôt très bien. Le groupe Centre France est en train de commercialiser les partenariats du festival. Pour l'instant, cela se passe très bien. Il faudra que nous voyions ce que ce sera à l'atterrissage, mais nous sommes plutôt bien partis. Cela répond très favorablement.

Pour mémoire, les PASS 2 JOURS sont tous vendus. Les tribunes sont quasiment pleines déjà les deux jours ; il reste quelques places « tribune » le vendredi et le samedi.

Après, il y aura bien sûr les ventes de billets sur le parterre, il n'y a pas de limites encore là-dessus, mais pour l'instant les chiffres sont plutôt très bons.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Je vous annonce qu'il va y avoir le jeudi 21 décembre, à 10 heures, sur la commune de Lacapelle-Viescamp, la signature du Contrat de Progrès Territorial du Bassin Cère Amont. C'est un document important, puisque c'est un budget d'investissement sur Cère Amont de 34 M€. Je vous rappelle qu'il y avait eu une délibération au Conseil Communautaire d'avril où nous avons mis en place ces chiffres. Dans ce contrat, l'Agence de l'Eau nous annonce sa participation sur les différentes opérations avec un taux de financement record puisque, sur les 34 M€, je crois que la participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est de 12 M€ ; pour l'État, sa participation financière est à hauteur de 1,7 M€. Ce sont donc plus de 15 M€ qui seront adossés aux 34 M€ d'investissements. Ce sont les trois intercommunalités qui sont intéressées dans ce contrat ; ce sont les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès, la Châtaigneraie Cantalienne et la CABA, qui vont porter ces investissements. La grosse partie, c'est bien sûr l'eau et l'assainissement puisque ce sont pratiquement 30 M€ dans le contrat, cela concerne les investissements sur les STEP et les évolutions de la collecte de cette eau. Mais il y a aussi 4 M€ pour les différents aménagements et les entretiens des berges et tous les équipements que nous devons assurer pour justement permettre que le cycle de l'eau, que ce soit le Grand Cycle ou le Petit Cycle de l'Eau, soit assuré de façon sanitaire et biologiquement respectueuse de notre avenir commun par rapport à cette problématique.

En tout cas, c'est une grosse signature. Il y aura le Département du Lot qui sera présent avec la Sous-Préfète du Lot, il y aura aussi le Sous-Préfet de la Corrèze puisque la signature concerne aussi le CPT pour le bassin Cère Aval qui concerne ces deux départements. Je pense que cela va être une très belle manifestation parce qu'elle est porteuse de sens et elle est particulièrement exemplaire dans le travail qui a été fait, dans la préparation qui a été faite. Elle répond bien à l'intérêt majeur que constitue ce travail sur la collecte de l'eau et sur

l'assainissement. Venez nombreux, vous êtes tous invités. Je pense que ce sera une très belle réception.

La cérémonie des vœux de la CABA aura lieu à La Vidalie le 19 janvier, à 18 h 30. Depuis 2020 ces vœux n'avaient pas été réalisés pour cause de Covid. Ce sera l'occasion de nous retrouver autour d'un verre de l'amitié et d'un buffet avec une animation d'un groupe de musique, les Popeyes.

Il y aura aussi les vœux au monde économique qui auront lieu le jeudi 25 janvier à 19 h à l'Hôtel de ville d'Aurillac. Là aussi, tout le monde est bien évidemment invité, mais surtout les entreprises puisque la compétence économique portée par la CABA nous donne toute la légitimité pour parler de ce sujet.

Le Festival de la BD, organisé par la Médiathèque, aura lieu les 16 et 17 mars prochains avec une conférence de presse le 6 février 2024 pour présenter cette édition. C'est une édition qui fêtera ses 10 ans. C'est donc un peu particulier. En tout cas, ce chiffre symbolique nous donnera l'occasion d'évoquer peut-être des évolutions et des mises en perspective des différentes éditions et avec la dynamique qui a su se créer sur le territoire autour de la bande dessinée.

S'agissant de la STEP de Souleyrie, après deux ans de travaux, nous allons pouvoir définitivement inaugurer l'équipement, certainement au printemps 2024 puisque les travaux ont beaucoup duré. Le bâtiment est bien sorti de terre ; ce bâtiment d'analyses avec tous les équipements pour justement assainir l'eau est bien visible et il va devenir un marqueur architectural de cette partie de la ville. Qui plus est, les bassins sont significatifs, et malgré les crues et les difficultés de mise en service, la STEP fonctionne très bien à la satisfaction à la fois des autorités de tutelle et bien sûr des services de la CABA.

J'avais prévu de parler de la Capitale de la Culture. Mais c'est malheureusement Bourges qui a été retenue, ce n'est pas Clermont-Ferrand. C'est très malheureux pour notre territoire. Le choix a mis en valeur une ville moyenne, peut-être après plusieurs années où les métropoles avaient été désignées. Cela a été en tout cas l'argument qui, semble-t-il, a été mis en évidence par rapport à la candidature de Clermont-Ferrand.

Magali, tu peux ajouter un mot sur le sujet.

Mme MAUREL.- Je voudrais remercier les équipes de la CABA avec lesquelles nous avons travaillé sur ce dossier, en l'occurrence Nathalie BLANC, Claudine CHRISTIN, Julien SEGURA et Sandra NUGOU. Nous avons bien travaillé sur ce projet. Nous en avons un peu parlé aujourd'hui, nous avons une grande pensée pour les interlocuteurs de l'équipe Clermont Massif-Central 2028, et notamment notre interlocuteur privilégié, Jules RIMBAUD, qui était quelqu'un avec qui nous avons vraiment eu grand plaisir à travailler. Nous aurons l'occasion certainement de ré-échanger. Il y a une assemblée générale la semaine prochaine, j'y participerai, je représenterai la CABA en visio. Par ailleurs, il y avait une manifestation prévue quoi qu'il arrive. Elle a lieu demain, je m'y rendrai. Evidemment, nous aurions préféré fêter la victoire, mais c'est comme quand on encourage les équipes de sport, c'est bien d'être là quand on gagne, mais c'est aussi bien d'être là quand on perd. Je vous représenterai donc tous à ce rendez-vous.

En tout cas, je crois que nous pouvons être fiers de nous être pleinement engagés sur ce chantier. Nous regretterons toujours évidemment de ne pas avoir pu bénéficier de ces opportunités. Il restera quand même peut-être des mises en réseau et quelques coopérations qui subsisteront de par tout le travail qui avait été engagé.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Magali.

Un point sur la ligne aérienne. Sur l'année 2023, nous devrions atteindre le seuil symbolique de 30 000 passagers. Pour mémoire, sur l'année 2022, nous avons eu 32 000 passagers. Il

y a donc une légère baisse. Je pense qu'un certain nombre de faits peuvent expliquer cette baisse. Je crois que la ligne, quand elle est en fin de DSP, connaît quelques difficultés ; avant le 31 mai, la régularité n'était plus trop au rendez-vous. Il y a eu du flottement quand Chalair a repris l'exploitation directe de la ligne. Nous avons eu quelques difficultés aussi avec le mouvement de grève et quelques problèmes techniques soit de l'avion, soit de l'éclairage de la piste. Tout cela n'a pas contribué à ce que nous atteignons le seuil de 32 000 passagers. Mais nous avons participé au Comité de Gestion où Chalair était présent, et ce que nous avons pu constater tous ensemble c'est que l'objectif, le prévisionnel, tel qu'il était établi pour la base de la DSP, malgré le fait que nous n'ayons pas atteint le nombre de passagers suffisant, reste satisfaisant. Pour l'instant, et compte tenu des 13 rotations hebdomadaires, des 13 vols qui sont prévus dans la configuration actuelle (trois rotations le lundi, trois rotations le vendredi, une le dimanche, et puis, mardi, mercredi et jeudi, deux rotations par jour), à ce jour cela fonctionne bien. Compte tenu du nombre total de rotations, nous avons une réduction sur le coût de la taxe que nous devons payer sur le CO₂. Le prévisionnel est finalement à peu près dans l'épure que CHALIAR avait annoncée lors de l'appel d'offres.

Il va y avoir une politique commerciale qui va être mise en place pour permettre d'offrir des billets attractifs. Nous avons fait le point sur la centrale de réservations. Nous avons aussi parlé de la responsabilité du vendeur de billets puisque la législation fait que celui qui est responsable, c'est celui qui vend le billet si le vol est annulé, donc qui a l'obligation soit de rembourser le billet, soit de donner une solution alternative.

Nous avons évoqué toutes ces problématiques et nous ferons certainement des communications pour éviter tous les malentendus qui peuvent circuler quand il y a des annulations.

Sur le tarif lui-même, nous sommes là-aussi dans les données qui avaient été proposées. Nous avons quand même découvert qu'Air France pouvait proposer des tarifs parfois très surprenants. Bon, c'est comme cela. C'est terrible parce que c'est une stratégie marketing. Air France a sa propre conception de la commercialisation des billets et nous nous apercevons que, lorsque des billets sont commercialisés à un tarif défiant toute concurrence, c'est Chalair qui porte la perte. C'est donc quelque part les collectivités qui, au final, payent la politique tarifaire qui a été mise en place.

Maintenant, les tarifs à 60 €, de façon très claire, ils ne seront plus proposés à l'avenir. Nous avons pu constater que le tarif, c'était à peu près 115 € quand nous avons fait le sondage in situ lors du Comité de Gestion. Les tarifs ont augmenté certes, il y a eu un peu de flottement au mois de juin parce Chalair devait absorber des billets vendus à des prix défiant toute concurrence, mais y compris en prix de revient ; ce n'était donc pas satisfaisant. Maintenant, il y a eu une augmentation et nous sommes sur un tarif qui, somme toute, reste raisonnable.

Mme LANTUÉJOUL.- Ils vont mettre en place début janvier une nouvelle grille.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand nous avons fait le test, nous étions à 115 € le billet. Ce n'est plus les 60 €, mais c'est quand même 115 € et cela correspond à un tarif, me semble-t-il, acceptable compte tenu du côté pratique de l'avion.

Tu veux ajouter quelque chose, Isabelle ?

Mme LANTUÉJOUL.- Je veux juste dire qu'à partir de janvier, ils vont lancer cette offre promotionnelle. Plus on prendra un billet en amont et plus le tarif sera bas, et plus on se rapproche de la date, en fonction des sièges qui resteront, le tarif sera adapté. C'est comme cela qu'ils fonctionnent en fait. Mais ce sera opérationnel toute l'année. Il n'y aura pas 50 tarifs. Ce sera toujours la même chose ; il y aura tant de sièges, s'ils sont pris trois mois à l'avance ou six mois à l'avance, qui seront à des tarifs très intéressants. C'est ce qu'il faut savoir. Plus on se rapproche de la date de l'échéance, et plus les tarifs montent bien sûr en fonction des places qui ne sont pas vendues.

M. LE PRÉSIDENT.- Une autre information importante pour notre collectivité. Vous savez qu'au précédent Conseil Communautaire, nous avons voté à titre prévisionnel ou conservatoire une prime pouvoir d'achat pour les agents de la CABA qui était prévue parce que nous n'étions pas sûrs que le texte soit publié dans un délai raisonnable et que nous avions besoin de pouvoir avoir un CST pré-validant cette prime. Les textes ont été publiés dans les délais. La délibération que nous avons votée en octobre sera appliquée en décembre. Ce sont quand même 293 agents qui sont concernés par cette prime avec un coût total pour la CABA de 166 000 €, presque 167 000 €. Nous devons, collégalement, nous féliciter d'avoir pu assumer cette charge. Je crois que c'est la gestion exemplaire de notre collectivité qui nous a permis d'offrir à nos agents cette prime dans la définition maximale prévue par les textes. Nous avons pris la totalité du texte avec une prime inversement proportionnelle au salaire global de l'agent.

C'est quand même une somme de 167 000 € pour 293 agents. Vous faites la division et vous voyez le montant moyen de la prime.

Mme LANTUÉJOUL.- Je peux juste rajouter quelque chose. Effectivement, c'est une bonne chose pour les agents puisque ce sont les plus bas salaires qui auront la plus grosse prime. Simplement, on peut regretter que l'État décide de ça mais ne compense en aucun cas les collectivités.

M. LE PRÉSIDENT.- Ah oui, comme beaucoup de choses. En tout cas, nous avons pu verser cette prime et nous devons en être collégalement très fiers.

Sur l'attractivité du territoire, il s'est passé des événements importants dernièrement. Je vais refaire l'historique de certaines manifestations qui ont eu lieu et vous en souligner les conséquences par rapport à notre collectivité.

Le 17 novembre, nous avons reçu Bruno BONNELL qui est le Secrétaire Général Pour l'Investissement. S'il est venu à Aurillac, ce n'est pas par hasard ; c'est parce que nous avons des entreprises très dynamiques avec un Pôle d'Excellence Microbiologie qui vit bien, qui vit fortement, qui bénéficie d'un fort soutien du monde économique, du monde de l'enseignement et des collectivités. Il est donc venu constater in situ quelle était l'importance de ce Pôle d'Excellence pour notre territoire. Il a rencontré le matin bien évidemment Interlab. Il est allé après chez Autec. Il est allé chez Biose. Et surtout nous avons fait une table ronde où tous les acteurs du Pôle d'Excellence étaient autour de la table et ont pu s'exprimer. Il y avait des entreprises, il y avait aussi Agrolab's qui était là. Les entreprises ont souligné l'importance de ce projet pour leur développement économique avec une forte présence de l'État pour leurs investissements directs, et la présence de l'organisme de recherche qui est l'INRAE qui est le référent du Pôle d'Excellence avec Christophe CHASSARD et Mme AROUS, sa collaboratrice, qui font vivre ce Pôle d'Excellence. La partie recherche, c'est l'INRAE. Il y avait aussi M. MAUGUIN qui est le président de l'INRAE national qui, lui aussi, a pu constater l'importance et la mobilisation de ce Pôle d'Excellence en matière de recherche. L'INRAE, c'est le CNRS de l'agroalimentaire ; ce sont tous les organismes de recherche qui sont fédérés en agroalimentaire par l'INRAE. Il était donc important que M. MAUGUIN et Bruno BONNELL se rendent compte du dynamisme important sur le territoire d'abord des entreprises bien sûr, de l'organisme de recherche avec Christophe CHASSARD qui va porter une partie des investissements et des laboratoires qui vont être créés, mais aussi des organismes de formation, l'Université qui était là et qui a annoncé le master 2 en microbiologie qui va être lancé en septembre de cette année, le dynamisme de la filière IUT microbiologie et informatique qui a repris sa vitesse de croisière, le Lycée Georges Pompidou qui était là pour parler des formations autour de la microbiologie, le Lycée Jean Monnet qui était là aussi. Tout l'écosystème « formation » était présent. Les élus, bien sûr, nous étions là et nous avons dit que, pour nous, c'était le tournant pour notre collectivité qu'il ne fallait pas louper parce que, dans 10 ans, ce sera certainement l'axe fort de notre développement économique.

Bruno BONNELL est parti très satisfait de sa visite, M. MAUGUIN aussi d'ailleurs. C'était important pour Christophe CHASSARD que cela se passe bien. Avoir le soutien de ces deux personnes, c'est indispensable parce que le premier tient les cordons de la bourse, Bruno BONNELL, qui est le responsable du Plan d'Investissement d'Avenir France 2030, et la microbiologie, comme la réindustrialisation, fait partie des priorités de France 2030. Mais il était aussi important que M. MAUGUIN constate que l'on pouvait faire de la recherche à Aurillac et que l'INRAE local était vraiment à la pointe de tout ce qui était microbiologie. Alors, nous, nous le savions, mais encore faut-il que tout le monde le partage. Il était également important que M. MAUGUIN soit conscient de l'importance du site INRAE à Aurillac et à Marcenat avec un travail qui est fait dans le probiotique de façon significative en activité de recherche.

C'était donc un moment très intense et je tiens à souligner l'importance pour la CABA de ce Pôle d'Excellence. C'était l'un des axes de notre Projet de Territoire, et cela confirme que nous avons bien fait de l'inscrire parce que cela va porter beaucoup de fruits pour notre développement territorial.

Je veux souligner un deuxième point. Vous l'avez bien sûr tous remarqué, le 11 décembre, en gare SNCF, est arrivé le train de nuit. La proposition du train de nuit, telle qu'elle est conçue, elle n'est pas satisfaisante. D'ailleurs, nous n'avons pas sauté de joie quand nous avons eu le premier calendrier. Mais dimanche, le 10 décembre, Clément BEAUNE a confirmé qu'en 2025, ce train de nuit deviendrait quotidien, et certainement que les travaux faits sur les voies vont réduire le temps de trajet. Il est vrai que 11 heures pour venir de Paris à Aurillac, c'est un peu long. On devrait donc réduire ce temps et puis pouvoir fonctionner de manière régulière.

Pourquoi est-ce important ? C'est important parce que, d'abord, les tarifs d'appel sont intéressants, en sachant qu'après, comme pour l'avion, il y a l'algorithme qui agit en fonction de la pression commerciale. A 19 € le siège, à 29 € la couchette seconde classe et à 39 € la couchette première classe, ce sont vraiment des tarifs très, très attractifs. Il n'y a pas un déplacement en voiture, il n'y a pas un déplacement en car ou il n'y a pas un déplacement en avion qui permettrait d'atteindre ce tarif-là. Ce train de nuit, c'est indispensable pour notre territoire, le déplacement se fait en temps caché parce qu'on est censé pouvoir dormir et on peut faire finalement un aller-retour et une présence à Paris en dormant deux fois dans le train deux nuits successives. C'est important et on arrive intra muros à Paris.

Nous avons pu constater l'impact médiatique de ce retour du train de nuit à Aurillac. Quand cela fonctionnera quotidiennement, ce sera un atout supplémentaire pour notre territoire, soit pour les Aurillacois et les habitants du territoire, les Cantaliens, mais aussi pour tous ceux qui veulent venir passer un week-end à Aurillac. C'est donc important. Le poids symbolique est indispensable parce que cela contribue à avoir une alternative à la voiture, au car ou à l'avion.

Hier soir, j'ai été appelé par la Ministre, Dominique FAURE, pour m'annoncer une très bonne nouvelle, que la totalité de notre territoire allait bénéficier du dispositif Z.R.R., y compris Aurillac, et donc la totalité du territoire de la CABA. Bernard DELCROS était venu nous voir pour expliquer les conséquences de la nouvelle définition des Z.R.R. Ce qui était dit, c'est que c'était à l'échelle des EPCI et il y avait un niveau de richesse qui permettait, en fonction de ce niveau, d'être éligible ou exclu des Z.R.R. Il nous avait alertés sur le risque pour la CABA du texte qui était proposé ; le risque, c'était que toutes les communes sortent de ce dispositif.

Le Ministère a travaillé conjointement avec Bernard DELCROS. C'est Dominique FAURE qui me l'a dit. Elle m'a précisé qu'il y avait eu un très gros soutien et qu'ils avaient bien travaillé ensemble. Ils ont obtenu un système dérogatoire qui fait que, sur les départements les moins peuplés, en sachant qu'il y a un critère de densité de population, il y ait reconsidération de ces critères. Dans le critère initial, le seuil de population, c'était 20 000 habitants ; donc, de fait, si Aurillac était exclue du dispositif Z.R.R., comme cela se calculait à l'échelle de l'EPCI,

les 25 communes étaient exclues. La négociation qui a été obtenue par Dominique FAURE et Bernard DELCROS, puisqu'ils ont travaillé, lui au Sénat et elle au Gouvernement, c'est que le seuil sera de 30 000 habitants. Ce qui fait que sur les 13 départements qui rentraient dans cette décroissance démographique, 9 villes ont pu être sauvées, dont Aurillac, et, en conséquence, la CABA puisque le dispositif se décline aujourd'hui à l'échelle de l'EPCI.

Il y a encore le vote du budget à venir. Mais, pour que la Ministre m'ait appelé, cela veut dire qu'il y a une forte probabilité que le vote du budget valide cette décision. On va dire qu'il y a 99 % de chance que ce soit obtenu. Elle m'a dit que c'était le Président de la République qui avait tranché et qui avait souhaité qu'elle appelle les 9 communes éligibles du fait de ce repêchage par cette dérogation.

Les conséquences en termes d'attractivité, c'est incommensurable par rapport à l'absence de Z.R.R. parce que, de fait, cela va être important pour l'attractivité de notre territoire. Alors qu'est-ce que c'est l'exonération Z.R.R. ? C'est une exonération de 100 % du bénéfice, que ce soit pour l'impôt sur les sociétés ou pour l'impôt sur le revenu des entreprises de moins de 11 salariés, des professions libérales mais aussi des exonérations sociales. C'est 100 % pendant 5 ans ; et puis, après, c'est dégressif pendant 3 ans. C'est une exonération sur 8 années. En termes d'affichage, pour les entreprises, c'est évident. Simplement, il y a le critère de moins de 11 salariés pour bénéficier de cette mesure. Mais c'est aussi intéressant pour les professions libérales. Sur les professions médicales et paramédicales, par rapport à tout ce qui fait que nous ne sommes pas très attractifs actuellement, l'exonération Z.R.R., quand elle s'appliquera pour la totalité de la CABA, représentera une exonération très importante ; si vous considérez un bénéfice moyen, peut-être de 60 000 € par an, l'exonération est énorme parce que c'est l'impôt sur le revenu pour les professions libérales qui sera pris en compte. En termes d'attractivité pour notre territoire, c'est vraiment indispensable parce qu'actuellement des gens vont se faire soigner à Issoire, au Puy parce que ce sont des zones en Z.R.R. et les cliniques qui se sont installées dans ces villes profitent du dispositif. Nous allons donc lutter à armes égales avec les autres territoires en ayant cette exonération. Cela va être un élément important pour nous, et je me félicite que cela se produise.

Si nous rajoutons à cela les quelques chiffres que nous avons obtenus sur la démographie, c'est encore un élément positif supplémentaire. Moi, je peux parler pour Aurillac parce que j'ai eu les chiffres hier : c'est + 133 habitants. Cela fait quatre ans que nous regagnons des habitants. Certes, ce ne sont pas des naissances en plus ; le solde naturel, il reste négatif malheureusement. Par contre, par rapport au développement de notre territoire et à l'attractivité de notre territoire, depuis quatre ans, nous créons des emplois privés. Nous avons un solde migratoire positif à l'échelle de la CABA qui compense le solde naturel négatif ; cela s'accroît ; en tout cas, pour Aurillac c'est le cas, alors j'imagine qu'à l'échelle de la CABA, quand nous aurons tous les chiffres, cet accroissement se confirmera. Nous, pour Aurillac, nous les avons eus aujourd'hui. Je pense qu'Arpajon a eu aussi ses chiffres. Ce sont les plus grosses communes en termes de population qui ont eu les chiffres. Nous pouvons être collectivement fiers du travail que nous faisons parce qu'aujourd'hui cela porte ses fruits. On parle souvent d'attractivité dans beaucoup d'instances, mais par rapport à cette attractivité pour laquelle nous nous battons, que ce soit le train de nuit, que ce soit l'exonération Z.R.R., que ce soit le Pôle d'Excellence, ce sont des vecteurs essentiels pour le développement de notre territoire. Cela, c'est dans les compétences de la CABA ; c'est donc bien nous qui contribuons à cette amélioration, pas que nous, mais avec une action concertée avec les entreprises et l'État parce que, là, en l'occurrence, c'est bien l'État qui a décidé le classement des Z.R.R. et c'est l'État qui subventionne le train de nuit.

Ce travail-là, en termes de soutien du milieu rural, est très positif. La CABA ne peut que se féliciter de cette évolution des textes et reconnaître qu'en l'occurrence, cela nous permet d'inverser la courbe du déclin.

Moi, je ne peux que me féliciter de ces trois décisions : le Pôle d'Excellence Microbiologie, le train de nuit et l'exonération Z.R.R. J'ai demandé à la Ministre si j'avais le droit de parler de cette future exonération Z.R.R. ; elle m'a répondu : oui. Donc, sauf grosse surprise au Parlement, le texte qui est inscrit tel que je vous l'ai indiqué pourra s'appliquer. La Ministre m'a dit qu'il fallait que j'envoie un courrier de remerciement au Président de la République.

Sylvie LACHAIZE a la parole.

Mme LACHAIZE.- Merci. Je vous prie de m'excuser pour ma voix. Oui, on peut se satisfaire. Vous l'avez fait pour les Z.R.R. Nous pouvons remercier les parlementaires qui ont travaillé énormément sur ces dossiers, je pense à Stéphane SAUTAREL et à Vincent DESCOEUR notamment sur le train de nuit puisque cela fait quand même quelques années qu'ils travaillent sur ce dossier. C'est un travail collectif.

M. LE PRÉSIDENT.- Je les ai bien cités.

Mme LACHAIZE.- Je n'ai pas entendu.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai cité les élus.

Mme LACHAIZE.- Eh bien, moi, j'ai donné les noms.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà, c'est bien.
Madame DEMOULIN, vous avez la parole.

Mme DEMOULIN.- Par rapport au train de nuit, cela fait 20 ans que nous n'avions pas vu le train de nuit, et nous pouvons nous féliciter des mobilisations des cheminots, des usagers et des élus. Il ne faut pas oublier que les cheminots, les usagers et les divers comités de défense de ligne étaient là depuis 20 ans. La lutte continue. Il faut continuer à se battre, à se mobiliser justement pour avoir un train quotidien, parce que je vous rappelle qu'un train quotidien est assujéti à la fréquentation. Comme vous l'avez rappelé, il y a plusieurs périodes de travaux prévues, et donc on peut estimer qu'il y aura moins de monde dans les trains. Il faut donc continuer à se mobiliser et à se battre.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut donc prendre le train.

Mme DEMOULIN.- Il faut prendre le train, mais à la gare d'Aurillac et aux alentours, il n'y a pas que le train de nuit, il y a aussi les divers TER. Il faut rappeler qu'ils ne sont pas tous en correspondance vers les trains allant vers Paris, Toulouse ou Bordeaux. Il faut continuer à se mobiliser pour avoir des TER, de trains de fret qui répondent aux besoins de nos populations et de notre territoire, et avec des horaires convenables.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur ces sujets ? Ce sont des sujets importants, vraiment indispensables pour l'avenir de notre territoire. N'hésitez pas à vous exprimer. Non, pas d'interventions.

Nous allons pouvoir attaquer le Conseil Communautaire.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS INSCRITES EN GROUPE A

Vous avez la liste des délibérations du groupe A, telle que nous l'avons décidée en Bureau Communautaire. Y a-t-il des questions par rapport à ces délibérations puisque cela va être un vote groupé ? Monsieur MARIOU, vous avez la parole.

M. MARIOU.- Monsieur le Président, j'ai besoin d'un petit éclaircissement sur la convention qui se rapporte à la délibération n° 23 qui concerne le transport à la demande. Quel est le public visé ? Est-ce que c'est un public de personnes âgées pour lesquelles ce transport viserait à rompre leur isolement ou un public un peu plus actif ? J'ai lu la convention, mais je n'ai pas réussi à voir, à travers les lignes, quel était le public réellement concerné.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur PRAT, vous pouvez répondre.

M. PRAT.- En fait, c'est quelque chose de purement technique pour que la Communauté de Communes de la Châtaigneraie qui a la compétence TAD puisse prendre en charge, déposer et prendre des personnes sur notre territoire. C'est simplement cela. Ce n'est pas notre TAD à nous.

M. MARIOU.- Oui, cela, je l'ai bien saisi. Est-ce que cela concerne un public spécifique ou un public tout à fait en général ?

M. PRAT.- Je crois que ce que fait la Communauté de Communes de la Châtaigneraie concerne un public en général, mais je n'ai pas toutes les informations.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais peut-être que M. MARIOU pose la question par rapport y compris au système qui est appliqué sur la CABA. Vous pouvez peut-être donner quelques explications parce que quand la Commission des Transports a lieu nous validons un certain nombre de dossiers en TAD.

M. PRAT.- Nous validons des dossiers en TPMR (Transport de personnes à mobilité réduite), mais pas des dossiers TAD puisque les TAD sur notre territoire sont sur nos fins de lignes. Ce sont des lignes « virtuelles » pour lesquelles les usagers doivent réserver. Mais nous avons un travail à mener là-dessus, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président. Mais, sur cette délibération n° 23, cela concerne la Communauté de Communes de la Châtaigneraie, c'est purement technique ; c'est pour cela que nous avons mis cette délibération en groupe A.

M. MARIOU.- Je m'interrogeais parce qu'au niveau national le TAD concerne souvent des publics fragiles, isolés, âgés pour les amener sur des structures de soins ou pour faire les courses. C'est pour cela que je posais la question parce que je n'avais pas réussi à le voir dans la convention.

M. PRAT.- Oui, c'est souvent cela aussi. Je n'accède pas aux délibérations de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie, mais c'est souvent cela puisqu'Aurillac est le pôle central et pour y travailler, je peux dire que ce sont souvent les personnes âgées qui y vont pour aller à l'hôpital ou pour faire des courses. C'était pour formaliser cela techniquement dans la délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autres questions sur ces délibérations, je mets les délibérations au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la première délibération inscrite en groupe B, qui est une délibération sur les finances. C'est Christian POULHES qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 39 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE 2023/03**Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

(Présentation de documents sur écran)

M. POULHES.- Je crois qu'il y a une petite image pour nous aider à suivre. Elle va s'afficher à l'écran.

En fait, ce soir, c'est notre troisième Décision Modificative pour cet exercice budgétaire. Elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Assainissement, des Transports, des Campings et du Centre Aquatique.

En consolidé, elle fait progresser notre budget de 767 000 €. C'est le chiffre qui s'affiche en bas, complètement à droite, soit 0,56 % par rapport à nos 135 M€.

277 000 € concernent le fonctionnement. Parmi ces 277 000 €, 260 000 € sont constitués par une subvention exceptionnelle à la STABUS.

490 000 € concernent l'investissement, et là cela se partage de la façon suivante :

* 240 000 € pour la recapitalisation de STABUS

* et 240 000 € pour augmenter en volume le programme destiné à recouvrir le parking du Centre Aquatique d'ombrières productrices d'énergie électrique par du photovoltaïque.

Pour le Budget Principal, la progression est de 14 000 € qui représentent une recette nouvelle qui est une subvention que l'État versera pour aider à la future étude du Contrat de Ville qui est mandatée et inscrite pour 28 000 €.

Dans la section de fonctionnement de ce Budget Principal, sont mobilisés 271 000 € à partir des dépenses imprévues pour ajuster les divers comptes.

Dans la section d'investissement, des écritures sont demandées par le comptable pour la gestion de la GEPU, c'est sans conséquence budgétaire, mais une subvention de 4 400 € sera versée à Cantal Habitat Jeunes et celle-ci est également prise sur des dépenses imprévues d'investissement.

Pour le Budget de l'Assainissement, il n'y a pas d'incidence budgétaire, mais il y a 15 000 € supplémentaires à mandater pour faire face à une augmentation des prix qui a concerné la construction de la STEP de Mandailles, et ces 15 000 € sont pris sur les dépenses imprévues.

Pour le Budget des Transports, la progression est globalement, sur le fonctionnement et l'investissement, de 510 000 €. Ceci permet de faire face aux dispositions qui sont prévues dans la délibération n° 46 qui est inscrite à l'ordre du jour du présent Conseil et pour qu'elle s'applique.

Pour le Budget des Campings, la progression est de 3 000 €. Elle est en lien avec le progrès de la Taxe de Séjour, c'est un petit progrès mais c'est un progrès, il faut le souligner.

Enfin, pour le Budget du Centre Aquatique, en investissement, il s'agit d'augmenter le volume de l'opération que j'ai citée en préambule qui concerne la couverture par des ombrières du parking du Centre Aquatique.

Voilà le résumé que je pouvais faire sur cette décision modificative.

Il convient de proposer au Conseil Communautaire d'adopter cette décision modificative telle qu'elle est représentée sur ce tableau.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ces décisions budgétaires ? Charly DELAMAIDE a la parole.

M. DELAMAIDE.- Je voulais donner quelques éléments de présentation concernant le dossier de couverture par des ombrières du parking du Centre Aquatique. C'est un dossier

important. A la sortie de la COP 28 à Dubaï sur le climat, je crois qu'il est intéressant de s'intéresser à ces sujets.

(Présentation de documents sur écran)

Vous avez à l'écran une première slide qui met en avant l'implantation de cette future ombrière qui prend en compte la présence des arbres sur le milieu du parking qui seront bien sûr conservés. L'implantation permet quand même encore la giration des véhicules (bus et véhicules légers).

Cette ombrière est quand même importante. Elle fait 116 mètres de long.

Il faut souligner une particularité sur ces panneaux photovoltaïques : ce sont des panneaux bifaces qui ont techniquement la capacité à récupérer sur les deux faces la lumière, c'est donc un élément plutôt intéressant.

On voit une intégration paysagère acceptable.

Sur cette diapositive, on voit une autre perspective de l'ombrière. Il ne devrait pas y avoir de gêne dans le fonctionnement et sur les circulations sur le site. C'est un élément important.

Nous sommes confrontés à deux choix par rapport à la gestion de cette ombrière :

- La première chose, cela pouvait être la vente de l'énergie à ENEDIS,
- Cela pouvait être aussi l'autoconsommation.

Bien évidemment, nous privilégions l'autoconsommation. Je crois que c'est une vision importante à avoir et une politique importante. Aujourd'hui, cette production d'énergie, c'est sur une ombrière. Demain, nous pourrions imaginer que ce soit aussi une installation sur la toiture du Centre elle-même ; ce qui augmenterait assez largement les économies en matière de coût d'énergie sur cet équipement.

Moi, je qualifie un peu cet équipement d'investissement vertueux. L'idée, c'est que cela pourrait être une production effective à l'été 2024.

La durée de vie des panneaux est à peu près de 30-35 ans.

Je vous invite à vous référer au dernier graphique en bas simplement pour voir que les barres en jaune, ce sont les sources d'énergie qui seraient produites par la centrale, qui représentent à peu près, si on le compare aux barres bleues qui sont ce qui est consommé, un quart de la production. Cela veut dire qu'avec un équipement comme celui-là, nous couvrons un quart de la production.

Si nous parlons de chiffres, c'est un investissement de 407 500 €. C'est un investissement important effectivement. Aujourd'hui, nous vous proposons dans la DM de voter un complément de 240 000 €, mais il y a un financement à rechercher auprès de l'ADEME, il y a des partenariats à trouver.

C'est un dossier qui sera suivi un peu en tant que test par le SDEC.

En termes de chiffres, ce que l'on peut dire, c'est que, si on projette cet investissement sur une vingtaine d'années, sur 20 ans, c'est une consommation qui serait, sans tenir compte des augmentations des coûts, à hauteur de 8 M€. Avec cet équipement, nous ne serions plus qu'à 7 M€ ; cela veut dire que c'est 1 M€ d'économie sur une période de 20 ans. Cela, c'est pour justifier l'intérêt de cet investissement et mieux percevoir quel peut être son niveau de rentabilité.

Je crois que ce sont plutôt – je le redis – des investissements vertueux. Chaque fois que nous aurons des bâtiments à rénover ou à construire, il sera judicieux que nous ayons à l'esprit ces démarches de production d'énergie renouvelable, parce que cela va être complètement dans l'air du temps.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Sur le graphe, les bâtonnets gris montrent la consommation du Centre Aquatique, et les bâtonnets jaunes montrent la consommation qui serait couverte

par notre installation photovoltaïque, c'est-à-dire un quart de la consommation.

M. DELAMAIDE.- Si demain nous équipons la toiture du Centre, nous augmentons la production et ce sera autant d'économie. Un autre quart, c'est 2 M€ sur 20 ans, ce n'est pas neutre.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce projet d'investissement ? Non. Je mets aux voix la DM puisque c'est au prétexte de la DM que nous avons présenté cet investissement.

Y a-t-il des oppositions sur la DM ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération n° 40 qui porte sur l'attribution de la concession pour la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires. C'est Gérard PRADAL qui nous présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 40 : MARCHÉS – ATTRIBUTION DE LA CONCESSION POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

M. PRADAL.- Nous vous proposons un diaporama, ce sera mieux en images.

Nous allons vous faire un historique du marché actuel qui est arrivé à échéance.

En décembre 2005, il y a eu la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville d'Aurillac, la Commune d'Arpajon-sur-Cère et la CABA pour la passation d'un marché de mise à disposition, d'entretien et de maintenance de mobiliers urbains publicitaires. C'est celui que vous voyez tous les jours.

En octobre 2006, le marché a été notifié à JC Decaux pour une durée de 15 ans.

En octobre 2021, le marché est arrivé à échéance. Un premier avenant a prolongé le marché jusqu'en avril 2023.

En février 2023, un 2^{ème} avenant a prolongé le marché jusqu'au 30 novembre 2023 en raison de la complexité de la procédure de mise en place d'une concession de service.

Actuellement dans le cadre de ce marché, sur Aurillac, il y a 59 mobiliers urbains de 2 m², 8 mobiliers urbains de 8 m², 1 journal d'information électronique, 2 colonnes, 1 plan et il y a 7 campagnes par an sur les affiches texte de 8 m².

La CABA dispose de 53 abribus publicitaires et 13 abribus non publicitaires.

Arpajon-sur-Cère dispose de 3 mobiliers urbains de 2 m².

Vous voyez sur cette diapositive les différents abris que vous connaissez actuellement : 9 abris pub Murano, 42 abris pub Millenium et 13 abris non pub standard.

Là, vous avez une vue qui présente les différents mobiliers urbains : les mobiliers de 2 m² modèle Millenium, les mobiliers 2 m² modèle Forum, les mobiliers de 8 m², les colonnes d'affichage culturel comme celle qu'il y a devant le siège de la CABA et un journal d'information électronique.

Le contrat de concession à conclure porte sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien, l'exploitation commerciale des abribus publicitaires, des mobiliers urbains d'information publicitaire et municipale, des journaux digitaux d'informations et des

colonnes d'affichage culturel.

Le concessionnaire se rémunère en exploitant les faces publicitaires des mobiliers urbains, assumant ainsi, sous sa propre responsabilité, le risque d'exploitation.

Compte tenu de ce transfert de risque, ce contrat est qualifié de concession de service public.

Le groupement d'autorités concédantes est désormais composé de la Ville d'Aurillac pour les mobiliers urbains 2 m², 8 m², les panneaux et colonnes d'affichage culturels, les journaux électroniques d'information, les campagnes d'information institutionnelles et de la CABA pour les abribus voyageurs publicitaires et non publicitaires et un JEI.

La durée de la concession est de 20 ans.

L'estimation financière de la concession a été établie à 7 000 000 € HT.

Les étapes de la consultation ont été les suivantes :

Il y a eu un avis d'appel public à la concurrence, publié le 10 août 2023.

La date limite de remise des plis était le 29 septembre 2023 à 12 h.

Nous avons eu 3 déposataires : JC DECAUX France, SAS Philippe VEDIAUD Publicité et GIROD MEDIAS.

La Commission de délégation de service public a ouvert les plis le 18 octobre 2023.

Les auditions des candidats ont eu lieu le 9 novembre 2023.

La commission de délégation de service public a jugé les offres le 6 décembre 2023.

La présentation de ce dossier est donc faite ce soir en Conseil Communautaire.

Les prestations attendues dans le cadre de la concession sont les suivantes :

S'agissant des mobiliers déployés en 2024, il est attendu :

- * 81 abris voyageurs : 60 publicitaires + 21 non publicitaires (neufs),
- * 68 mobiliers urbains d'information de 2 m² neufs,
- * 8 mobiliers urbains d'information de 8 m² reconditionnés,
- * 25 panneaux d'affichage culturel de 1 m² neufs,
- * 2 journaux électroniques d'informations neufs : 1 pour la Ville d'Aurillac + 1 pour la CABA,
- * 3 colonnes d'affichage culturel reconditionnées.

Par ailleurs, il est prévu de déployer des mobiliers en 2028 parce que la particularité par rapport à ce marché, c'est que la Ville d'Aurillac a une concession avec la Société VEDIAUD qui court jusqu'à 2028, et l'ensemble de cette concession, à partir de 2028, sera transféré dans la concession que nous allons signer aujourd'hui. Ces mobiliers qui seront déployés en 2028 sont les suivants :

- * 17 panneaux de 8 m², dont 6 mobiliers pourvus d'une face mobile et d'une face fixe et 11 mobiliers pourvus d'une face mobile ;
- * 11 mâts de signalétique économique ;
- * 5 journaux électroniques.

Les campagnes d'affichage à caractère institutionnel (Ville d'Aurillac) sont définies ainsi :

- * 2 m² : droit de tirage de 1 500 affiches par an,
- * 8 m² : droit de tirage de 12 campagnes par an,
- * Colonnes d'affichage culturel : droit de tirage de 26 campagnes par an,
- * Panneaux d'affichage culturel : droit de tirage de 350 affiches par an.

Sur l'ensemble de ces droits de tirage, la Ville d'Aurillac mettra à disposition à titre gracieux quelques campagnes d'affichage à caractère institutionnel pour la CABA.

Les critères de sélection du candidat sont les suivants :

- 1) la qualité esthétique et architecturale des mobiliers urbains ;
- 2) la qualité technique du mobilier, en sachant que nous partons sur 20 ans ;
- 3) l'organisation pour la mise en œuvre des travaux d'installation des mobiliers. Cela aussi, c'est un point très important parce que dans le centre-ville, il y a des travaux importants qui ont été réalisés et l'installation des mobiliers urbains devra tenir compte de ces travaux ;
- 4) les modalités d'intervention pour l'entretien et la maintenance et pour l'affichage ;
- 5) la qualité de l'engagement du candidat envers sa responsabilité sociale et environnementale.

C'est la Société JC DECAUX qui a été retenue, qui est l'actuel titulaire du marché.

Cette diapositive vous montre les différents mobiliers que vous allez trouver à partir de 2024, au fur et à mesure des installations, avec un nouveau design. Cela va changer l'image de la ville et du territoire.

Pour les abribus, deux cadres d'information seront intégrés, l'un pour l'affichage des horaires des lignes de bus, l'autre permettant l'affichage de campagnes à caractère institutionnel.

Un rappel de la couleur orange, RAL qualifiant notre réseau de transport – nous, nous sommes sur la couleur orange, d'autres sont sur la couleur bleue –, devra apparaître sur une pièce de l'abri, par exemple sur un montant de la toiture, de sorte à personnaliser le mobilier sur l'ensemble du parc (les exemples donnés ne sont pas contractuels ; l'incorporation de la couleur orange fera l'objet d'un choix de la Collectivité).

Là, vous avez des vues du nouveau mobilier qui va être installé. Cela va changer beaucoup de choses. C'est ce que vous allez voir à partir de 2024, tout au long de l'installation, parce que la mise en place de tous ces mobiliers ne va pas se faire du jour au lendemain. Je vous rappelle que la concession est partie pour 20 ans.

M. LE PRÉSIDENT.- La garantie du mobilier, c'est 30 ans, mais la concession c'est sur 20 ans.

M. PRADAL.- Ce sera une prochaine équipe qui changera cela. Beaucoup d'entre nous ne seront plus là, et beaucoup de nos collègues n'étaient pas là en 2005.

M. DONEYS.- Gérard, le montant de l'opération est-il dans l'objectif ?

M. PRADAL.- Oui, c'est l'objectif qu'ils doivent atteindre pour rentabiliser l'opération.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous, nous ne payons rien. Ils mettent 7 M€ de matériels, et eux, ils vont vendre les publicités.

M. PRADAL.- S'ils investissent comme cela, c'est qu'il y a une rentabilité pour eux. On connaît la Société DECAUX, ce ne sont pas des philanthropes, ils arrivent bien à rentabiliser l'opération.

Nous, nous serions incapables, en régie, de gérer ou de monter ce genre d'opération. Nous n'avons pas les moyens pour le faire. Il faut que nous soyons honnêtes, nous ne pourrions pas gérer cela. Bien sûr, c'est 7 M€ pour 20 ans, cela peut paraître une grosse somme, il faut rentabiliser la chose.

M. LE PRÉSIDENT.- Sandra me disait que le coût d'un abribus c'est 15 000 à 20 000 € si nous devons le payer nous-mêmes.

M. PRADAL.- Sans compter les soucis qui peuvent se présenter en cours de mandat, en l'occurrence des dégradations. Ils mettent en place du personnel qui sera là en permanence pour assurer la gestion et l'entretien des mobiliers. L'entretien, la maintenance, cela fait partie aussi des choses importantes. Dans le contrat, c'est un élément primordial, parce que si les mobiliers se dégradent et qu'il n'y a pas une maintenance sérieuse, cela posera problème. Au-delà de l'investissement initial, il faut assurer le quotidien. La Société DECAUX va assurer la maintenance de ces mobiliers urbains. La Société VEDIAUD proposait une fréquence d'entretien qui ne semblait pas tenable.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous, à la ville, nous avons expérimenté VEDIAUD pendant quelques années. Il fallait envoyer l'huissier pour être payé.

M. PRADAL.- Les auditions ont été prépondérantes pour cette décision.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette concession ? C'est une concession de mise à disposition de mobiliers pour 20 ans et c'est la Société DECAUX qui perçoit les tarifs de publicité. Par contre, ils nous offrent en contrepartie, pour l'installation sur l'espace public, le matériel et des campagnes d'affichage. C'est pour cela que vous avez eu la présentation des différents types d'affiches et de mètres carrés et du nombre de mobiliers qui pouvaient être mis sur l'espace public.

M. PRADAL.- Je voudrais souligner aussi l'énorme travail pour arriver à la conclusion de cette concession à la fois de la Ville et de la CABA parce que, derrière tout cela, pour en arriver à 10 minutes de présentation, cela a représenté des jours et des heures de travail derrière.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est vrai, je m'associe à ces remerciements et je mets aussi Sandra dans la boucle parce que dépouiller des offres comme cela, c'est ingérable.

M. PRADAL.- Les services de la Ville et ceux de la CABA ont été associés à cette décision.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de questions, je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons une délibération sur le contrat d'affermage relatif à l'exploitation du Centre de Congrès d'Aurillac et du Prisme. C'est Charly qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 41 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CONTRAT D'AFFERMAGE RELATIF À L'EXPLOITATION DU CENTRE DE CONGRÈS D'AURILLAC ET DU PRISME POUR LA PÉRIODE 2024-2028

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de synthétiser une délibération importante puisque, si l'on prend les annexes en compte, cela représente plus de 120 pages.

Pour mémoire, la Collectivité gère le Centre de Congrès depuis 1995, et le dernier contrat datait de 2021 et arrive à échéance en 2023.

Concernant le Centre de Congrès, il était confié avec les missions d'organiser des événements professionnels et culturels, et s'est greffé à cela, pour compléter l'offre avec la construction du Prisme, un nouvel équipement.

La Collectivité CABA a souhaité regrouper dans un même dispositif contractuel ces deux équipements. Dans cette délégation de service public, il est décrit un certain nombre de caractéristiques et de prestations à assurer pour déléguer l'exploitation à la Société Anonyme Publique Locale Aurillac Développement.

Il est fait état essentiellement :

- du descriptif, d'une part, des deux équipements ;
- des missions qui sont allouées à Aurillac Développement ;
- de la durée d'exploitation qui est de 5 ans, qui arrivera à échéance à fin 2028 ;
- du règlement intérieur qui s'y réfère ;
- des conditions de surveillance avec l'obligation d'un agent en permanence présent lors des ouvertures ;
- de tout ce qui concerne les travaux et la maintenance de ces bâtiments ;
- du statut des personnels qui sont – je le rappelle – sous statut de droit privé ;
- concernant le Centre de Congrès, d'un paragraphe et d'un chapitre sur les réservations d'utilisations au titre des Collectivités CABA et Ville d'Aurillac qui sont – je le rappelle – les deux actionnaires ;
- de tous les tarifs de location qui sont votés par la Collectivité. Il est vrai que l'on dit parfois : « c'est cher de louer le Prisme et de louer le Centre de Congrès ». Ce sont des tarifs que nous votons aujourd'hui, et il faut que nous l'assumions collectivement parce qu'il y a des charges à assumer qui sont incompressibles.

Concernant le Prisme, il est fait état d'un chapitre sur une obligation, dans le cadre de la DSP, d'organiser au moins 12 dates de spectacles, dont 3 en production.

Il est également prévu dans le contrat des mises à disposition à titre gratuit d'un certain nombre de journées pour la CABA.

Un nouvel élément dans cette DSP : c'est l'intégration et l'organisation du festival Aurillac en Scène avec les objectifs qui sont détaillés dans le document, nous les connaissons, je relève simplement une parenthèse sur un bilan à produire tous les ans, avec une interrogation tous les ans sur la pérennisation, dans un premier temps, du festival.

Il est fait état du régime financier, des charges, de la tarification des services du Centre de Congrès et du Prisme. Pour mémoire, une journée au Centre de Congrès avec les services annexes, c'est 2 000 € à peu près. Une location du Prisme, c'est 4 000 € la journée. On n'est pas dans le cadre d'une réservation d'une salle municipale. C'est bien spécifique, et ces tarifs sont encadrés par la DSP.

Il est fait état des compensations que la Collectivité va verser à la SA-SPL Aurillac Développement à la fois pour le Centre de Congrès, pour le Prisme et pour le festival.

Il est fait mention de l'obligation d'avoir des comptes rendus techniques et financiers réguliers.

En ce qui concerne le compte d'exploitation pour 2024, quelques chiffres :

- En produits : 309 000 € pour le Centre de Congrès, 738 000 € pour le Prisme, 919 000 € pour le festival.
- Pour les charges : 273 000 € pour le Centre de Congrès, 774 000 € pour le Prisme et 900 000 € pour le festival.

C'est un budget qui est en équilibre.

Il est proposé d'intégrer dans ce nouveau contrat les points suivants :

- d'accorder une compensation à hauteur de 508 000 € qui intègre une augmentation d'environ 5,7 % par rapport à 2023 ;
- d'indexer la compensation forfaitaire sur l'inflation avec un plafond maximum de 5 % ;
- de définir un montant annuel fixe pour la contribution au Festival Aurillac en Scène ;

- d'augmenter les tarifs 2023 de 4 % en fonction de l'inflation avec un maximum de 5 % ;
- de payer la contribution à hauteur de 30 %. Il s'agit du paiement par avance que nous souhaitons avoir à la SPL pour les contrats que nous devons engager dans le cadre du festival ; nous n'attendons pas la date de l'événement pour engager des frais financiers, et notamment les contrats.

Cette compensation, en résumé, couvre environ 83 % des charges du Centre de Congrès, et à hauteur de 35 % celles du Prisme, cela veut dire que le reste est trouvé par les recettes notamment sur les spectacles, et c'est un élément important du budget de la SA-SPL, et à hauteur de 24 % celles du Festival.

Au total, la contribution de la CABA s'élève pour 2024 à 724 000 €.

Il est proposé d'approuver les termes de ce projet de contrat d'affermage, sachant que Gérard PRADAL, moi-même, Patricia BENITO (absente aujourd'hui), Nathalie GARDES et Sylvie LACHAIZE ne peuvent pas participer au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. C'est quand même un budget important puisque l'ensemble avec Aurillac en Scène, c'est un montant de 663 000 € sur cette convention pour 2024 qui est porté par le Budget Principal en soutien à la SA-SPL Aurillac Développement, pour que toutes les réalisations qu'a évoquées Charly soient mises en œuvre de façon professionnelle. Moi, je me félicite d'avoir une structure qui travaille au quotidien à porter l'image du territoire et à créer des événements culturels, touristiques ou économiques correspondant à ce que nous souhaitons.

Y a-t-il des questions sur ce contrat d'affermage ? Non. Je mets donc cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité des votants, Messieurs Charly DELAMAIDE, Gérard PRADAL et Mesdames Patricia BENITO (absente représentée par Jean-Luc DONEYS), Nathalie GARDES et Sylvie LACHAIZE, représentants de la CABA au sein du Conseil d'Administration de la SA-SPL Aurillac Développement, n'ayant pas pris part au vote. Je vous remercie.

Nous allons passer à une délibération sur la Politique de la Ville qui va être présentée par Angélique MARTINS.

DÉLIBÉRATION N° 42 : POLITIQUE DE LA VILLE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BAILLEUR SOCIAL CANTAL HABITAT DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

(Présentation de documents sur écran)

Mme MARTINS. - Merci. Je vais vous présenter une délibération qui concerne l'attribution d'une subvention au bailleur Cantal Habitat dans le cadre du dossier NPNRU du quartier de Marmiers. C'est l'occasion de faire un point sur ce dossier qui a débuté depuis 2020.

Le quartier prioritaire de Marmiers fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain de grande ampleur, baptisée « réinventons Marmiers » au titre du NPNRU.

Ce projet multi-partenarial se traduit par le déploiement d'actions destinées à améliorer l'habitat et le cadre de vie, promouvoir la mixité sociale, désenclaver le quartier et stimuler le développement économique.

Ce projet comprenant des opérations portées par la Ville d'Aurillac et par le bailleur social Cantal Habitat va mobiliser environ, au final, 39 M€ d'investissements, avec le soutien financier de l'ANRU, Action Logement, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CABA et la Banque des Territoires.

Nous allons faire le point sur les opérations terminées sur ce quartier. Vivacité et le Square Jara sont des opérations qui ont été terminées en 2021/2022. La résidentialisation de Canteloube, avec la mise en place d'ascenseurs et un aménagement en pied d'immeuble, a été terminée fin 2022.

Dans les opérations qui ont été finalisées en 2023, nous avons la démolition de la Résidence Marmiers avec, derrière, la reconstruction des 12 pavillons et la résidentialisation de la Résidence Cortat avec notamment des travaux en pied d'immeuble également. Une autre opération, celle-ci portée par la Ville d'Aurillac, portant sur la requalification des allées du centre commercial, vient d'être terminée et a été inaugurée début décembre 2023. En ce qui concerne ce point-là, les casquettes sont toujours en négociation de la part des syndicats de propriétaires.

Dans les opérations qui restent à venir, il y a le parvis de Vivacité qui sera un gros chantier également, avec des travaux qui devraient débuter courant 2024. L'autre grosse opération sera la déconstruction de la Résidence Clémenceau avec la reconstitution, derrière, de 17 pavillons. La résidence est aujourd'hui entièrement vide, tous les ménages ont été relogés. Les premiers travaux de désamiantage ont débuté pour une démolition début 2024. Une autre étape, ce sera l'aménagement d'une coulée verte et d'une voie douce qui passera en cœur de quartier et devra vraiment être traversante sur tout ce quartier réhabilité. Là, nous sommes sur un début de travaux en juin 2024.

En ce qui concerne l'offre de reconstruction des logements hors site de Marmiers, il y aura 15 LLS sur la commune d'Arpajon-sur-Cère, sur le quartier de la gare, qui seront réalisés courant 2024

Il est prévu également 30 LLS sur le site de l'ancien Foyer des Jeunes Travailleurs à Tivoli qui est entièrement vide. Le foyer a déménagé. La remise des clés est prévue lundi. Devraient suivre après rapidement des travaux et la démolition pour une reconstruction de 30 logements sur site.

Nous aurons également une reconstruction de 24 LLS sur Tronquières, avec là un projet qui est déjà bien avancé.

La présentation de cette délibération n° 42 était donc l'occasion de faire un point d'étape.

En ce qui concerne à proprement dit la délibération, la CABA s'est engagée à participer au soutien financier de certaines opérations portées par Cantal Habitat, en l'occurrence :

- la démolition de la résidence HLM « Vieux Marmiers » ;
- la reconstruction, derrière, des 12 logements sociaux ;
- la démolition, après, de la Résidence Clémenceau et la reconstitution des 30 logements sur le site du Foyer des Jeunes Travailleurs à Tivoli.

A ce jour, deux opérations sont terminées : la démolition du Vieux Marmiers et la reconstruction des 12 pavillons.

La CABA va donc verser la subvention pour laquelle elle s'était engagée.

Pour la démolition de la résidence « Vieux Marmiers », pour un coût total de travaux de 2 289 682,66 € de travaux, la CABA verse 190 828,26 €.

En ce qui concerne la reconstruction des 12 logements locatifs, pour un coût total des travaux de 1 580 926,87 €, la CABA verse 100 000 €.

Nous sommes donc sur une contribution de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour ces deux opérations qui s'élève à un montant total de 290 828,26 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider l'attribution de cette subvention de 290 828,26 € au bailleur social Cantal Habitat.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions par rapport à cette subvention qui correspond aux engagements que nous avons pris dans le contrat de renouvellement urbain ? Non. Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité des votants, Mesdames Isabelle LANTUÉJOUL et Angélique MARTINS et Monsieur Jamal BELAIDI, Administrateurs à Cantal Habitat, n'ayant pas pris part au vote. Je vous remercie.

Maintenant, nous passons à une délibération qui porte sur les tarifs 2024 des services de l'eau et de l'assainissement. C'est Gérard PRADAL qui présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 43 : TRAVAUX ET RÉSEAUX – TARIFS 2024 DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

M. PRADAL.- Nous allons vous demander de vous prononcer sur les nouveaux tarifs des services de l'eau et de l'assainissement qui seront applicables en 2024 et qui ont été validés en commission.

Les nouveaux tarifs tiennent compte de l'inflation et enregistrent une évolution de 2 %.

Que ce soit pour l'eau ou pour l'assainissement, vous savez qu'il y a une part abonnement. Par ailleurs, il y a un prix au m³ pour les consommations.

L'abonnement annuel au niveau de l'eau passera de 63 € à 67,50 €.

L'abonnement annuel au niveau de l'assainissement passera de 35,50 € à 43 €.

Le prix du mètre cube d'eau passera de 1,44 € à 1,49 €.

Le prix du mètre cube en assainissement passera de 1,89 € à 1,97 €.

Cela fera un prix du mètre cube d'eau non assaini de 2,57 € TTC et un prix du mètre cube d'eau assaini de 5,41 € TTC. Précédemment, c'était respectivement 2,48 € et 5,15 €.

Cette évolution des tarifs nous permet de faire face à nos investissements. Si vous validez ces propositions de nouveaux tarifs, cela nous fera 369 000 € de recettes en plus. Nous aurions une recette de 456 000 € en assainissement et 255 927 € en eau.

Cela fait une évolution semestrielle, pour 80 m³, en assainissement de 8,22 €, et pour l'eau de 3,12 €.

Si c'est 100 m³, cela fait une évolution semestrielle de 10,27 € et 3,90 €.

Si vous êtes à 120 m³, cela vous fera une évolution semestrielle de 12,33 € et de 4,68 €.

Si vous avez des questions là-dessus, vous pouvez vous exprimer.

C'est bien sûr une augmentation des tarifs parce que nous avons beaucoup d'investissements à faire et ces tarifs tiennent compte aussi de l'inflation qui est de 3 %.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une délibération importante parce qu'elle impacte tout le monde. J'ai parlé tout à l'heure de la signature du Contrat de Progrès Territorial. Il faut bien être conscient que le tarif de l'eau nous permet de solliciter l'Agence Adour Garonne à un certain niveau parce que nous respectons les tarifs minimums que l'Agence souhaite pour entretenir le réseau.

C'est à la fois un tarif très correct, sans être dans les parties hautes des tarifs appliqués pour l'eau, mais pour autant ce n'est pas un tarif bon marché. C'est un choix que nous assumons pour justement entretenir les équipements et pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau qui réduisent quand même le coût de nos investissements de manière importante.

S'il n'y a pas de questions là-dessus, je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne la présentation du rapport sur la situation de la SA-SPL STABUS. C'est M. FRÉCHOU qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 44 : TRANSPORTS – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SA-SPL STABUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRÉCHOU

M. FRÉCHOU.- Merci, Monsieur le Président. Le rapport d'activité que vous avez reçu concerne l'activité de l'année 2022, ce n'est pas la présentation de l'activité 2023. Nous avons toujours un an de décalage sur nos présentations.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'en 2022 nous avons eu à la fois la mise en place effective du Pôle Intermodal, le déploiement de la billettique UBI, les navettes estivales et la pérennisation de la ligne 6.

Globalement, c'est une année qui a été un peu compliquée puisque nous étions encore dans l'année post-COVID en termes de fréquentation. Nous savons, parce que nous avons presque l'atterrissage 2023, que les choses se sont bien améliorées sur l'année 2023. L'année 2022, c'est donc une année où les comptes se sont passablement dégradés parce que nous avons eu à la fois l'effet ciseau de l'inflation et de la baisse de la fréquentation ; c'est l'année où nous avons connu le plus fort déficit. Cela fait le lien avec la délibération de recapitalisation que nous aurons à voter tout à l'heure.

Globalement, voilà ce que je peux dire sur l'année 2022 qui a enregistré un léger rebond, et un retour à la normale qui devrait être confirmé l'année prochaine.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Il s'agit de l'activité de l'année 2022. Maintenant, je pense que c'est l'activité sur les années 2023 et 2024 qui va devenir importante. Il n'y a pas de vote sur cette délibération. C'est un « porté à connaissance ».

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 44.

Nous passons à la délibération suivante qui doit concerner la STABUS aussi. C'est Sébastien PRAT qui nous présente la tarification des box à vélos.

DÉLIBÉRATION N° 45 : TRANSPORTS – TARIFICATION DE L'ACCÈS AUX BOX VÉLOS SÉCURISÉS DU PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL (PEI) D'AURILLAC

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

M. PRAT.- Merci. Vous le savez, notre Collectivité est propriétaire de deux box à vélos de 15 places chacun au Pôle d'Échange Intermodal. Nous avons voté en groupe A une délibération qui montrait une convention entre la Ville d'Aurillac et la CABA pour la gestion des stationnements, des parkings d'accès et donc de nos box à vélos.

L'objet de cette délibération est de voter le tarif qui sera appliqué à ces box. Nous vous proposons d'harmoniser ce tarif sur ceux qui sont pratiqués à la Ville d'Aurillac, donc 1 € par mois, payable au semestre ou à l'année.

La deuxième information de cette délibération, c'est qu'ils sont utilisables et qu'ils peuvent compléter l'offre de mobilité sur le Pôle d'Échange Intermodal ; on peut poser son vélo et prendre les bus, le train ou le mode de transport de son choix. C'est une délibération de

communication.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 45 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons une délibération qui porte sur une opération de recapitalisation de la SA-SPL STABUS. C'est Stéphane FRÉCHOU qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 46 : TRANSPORTS – RECAPITALISATION DE LA SA-SPL STABUS

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRÉCHOU

M. FRÉCHOU.- Christian en a déjà parlé tout à l'heure en présentant la DM. Concrètement, la STABUS est une SPL, c'est-à-dire que c'est une société avec trois actionnaires publics que sont la CABA qui détient 80 % des actions, la Ville d'Aurillac qui en détient 15 % et la Ville d'Arpajon-sur-Cère qui en détient 5 %.

Comme nous le disions tout à l'heure, le déficit de 2022 nous amène à devoir envisager une recapitalisation de la société.

Les délibérations concernant cette recapitalisation ont déjà été votées à Arpajon-sur-Cère et à Aurillac, avec cette différence nous concernant qu'il s'agit, pour la CABA, non pas d'un apport en numéraires, mais d'un retraitement d'une créance. Il est proposé en fait de retraiter une créance que doit la STABUS à la CABA de 500 000 € en deux parties :

- une partie en abandon de créance de 240 000 €, qui permettra de reconstituer les fonds propres de la société ;
- et une partie qui sera remboursée selon la clause de retour à bonne fortune, c'est-à-dire dès que nous serons à nouveau en bénéfice au niveau de la STABUS.

Voilà un peu comment les choses s'élaborent. Nous sommes dans un schéma qui avait été élaboré déjà et demandé par le Conseil d'Administration. Nous sommes accompagnés par le Cabinet d'avocats LABASSE pour toutes ces questions qui sont extrêmement techniques. Vous avez eu, sur le bureau, l'annexe à la délibération ; c'est assez pointu et assez juridique.

En tout cas, in fine, l'idée c'est de repartir sur une trésorerie saine à partir de 2024 pour pouvoir envisager l'avenir sereinement avec non pas des créances qui nous plombent, mais une trésorerie rééquilibrée.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Sébastien PRAT a la parole.

M. PRAT.- C'est plutôt un complément de débat. Évidemment, il faut sauver le soldat STABUS. Nous en avons débattu en Mairie d'Aurillac et cela a dû aussi être débattu en Mairie d'Arpajon-sur-Cère. Il faut le sauver au regard des coûts qui ont été pratiqués ces dernières années, sur l'inflation, sur la baisse de fréquentation de notre réseau, sur le carburant aussi et sur les assurances. En fait, cette délibération – nous l'avons dit – pose la question de : qu'est-ce que nous voulons comme SPL pour porter notre politique de transport à l'échelle communautaire ? Je crois que nous avons besoin d'une Société Publique Locale forte. Il faut donc la recapitaliser pour avoir une politique de transport ambitieuse. Je dis cela parce que nous en avons débattu en séminaire des Élus, nous avons de gros enjeux sur la politique de mobilité au regard de beaucoup de choses, de l'écologie, de la fracture sociale qui impacte les familles, du choc énergétique qui est la question qui va nous être posée, à savoir : quelle mobilité décarbonée pour demain ? Et nous devons également avoir une

Société Publique Locale forte parce que notre Collectivité est en train de mener à bien – et c'est heureux – notre Schéma Communautaire des Mobilités qui a montré beaucoup de choses, énormément de besoins qui remontent des populations et des territoires.

Nous avons aussi mené un Comité des Partenaires pour la première fois qui s'est réuni mardi soir avec entreprises, usagers, associations, un certain nombre de personnes, où nous avons débattu des mobilités. Des grands besoins dans les transports collectifs, dans les vélos, dans la sécurisation, dans les temps de déplacement des transports sont remontés.

Je crois donc que nous aurons besoin, demain, d'une politique ambitieuse, forte, avec un réseau de transport collectif utile et efficient, avec des tarifs attractifs et adaptés pour faire face à tous ces besoins. J'ai reçu dans mon casier – je ne sais pas si c'était fait exprès – le magazine de Vitré qui met 10 M€ pour les transports ; cela tombe super bien, je peux en parler ce soir. Mais peut-être que nous avons, dans les mois et les années à venir, besoin de cela, de pousser ce débat-là.

Je rappelle aussi que le GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport) dont fait partie la CABA, qui réunit les Élus en charge des transports de toutes sensibilités politiques diverses et variées, appelle à un choc d'offres dans nos réseaux de transports communautaires, appelle à augmenter les moyens financiers, appelle aussi l'État à jouer son rôle, et je crois que nous serons amenés à accompagner cela puisque nous avons besoin de mettre l'État face à ses responsabilités dans le rapport de forces, et nous avons besoin dans notre échelle communautaire de moyens financiers. Je le dis tranquillement, mais nous ne pourrions pas faire d'économies si nous souhaitons répondre aux besoins qui font jour en termes de mobilité.

Nous avons besoin à mon sens de mener ce rapport de forces avec l'État qui a des beaux objectifs de décarbonation, qui souhaite faire beaucoup de choses, qui met des sous dans un avion et dans un train de nuit, et c'est très bien, mais qui nous demande de faire des choses en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, par exemple acheter des bus électriques, mais qui ne nous en donne pas les moyens. C'est un problème.

Le Sénat a voté un certain nombre d'amendements dans le budget 2024. J'espère qu'ils seront retenus à l'Assemblée, comme la baisse de TVA de 10 % et 5,5 %, comme la possibilité aux Autorités Organisatrices de bénéficier d'un prêt à taux zéro pour l'achat de bus non polluants ; il reste à voir si cela sera conservé dans la discussion à l'Assemblée Nationale. Nous avons besoin aussi – mais cela, c'est un marronnier que les Élus communistes défendent – de nous donner des aises financières et d'augmenter ce Versement Mobilités pour pouvoir enfin mettre en œuvre une politique de transport je l'espère la plus ambitieuse possible dans les années à venir.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Non. Je vais donc mettre aux voix la délibération d'augmentation de capital et d'abandon de créances.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 46 est adoptée à l'unanimité des votants, Mesdames Isabelle LANTUÉJOL, Mireille LABORIE, Chloé MOLES (absente), Nicole SOULENQ-COUSSAIN et Messieurs Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER (absent, représenté par Sébastien PRAT), Louis ESTEVES, Stéphane FRÉCHOU, Jean-Luc LENTIER, Sébastien PRAT, Jean-François RODIER (absent, représenté par Cécile GANE), représentants en exercice de différentes collectivités actionnaires au sein du Conseil d'Administration de la SA-SPL STABUS n'ayant pas pris part au vote.

Je vous remercie.

Ensuite, nous avons une délibération qui porte sur l'approbation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs. C'est

Angélique MARTINS qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 47 : URBANISME ET HABITAT – APPROBATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLSID) RÉVISÉ

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Mme MARTINS.- Merci. Nous avons déjà évoqué ce sujet plusieurs fois en Bureau Communautaire. C'est une délibération qui est présentée aujourd'hui devant le Conseil Communautaire pour qu'il l'adopte, mais nous avons par ailleurs sollicité toutes les communes pour qu'elles délibèrent dessus. Je tenais donc à remercier ce soir les communes qui ont pris le temps de faire cette délibération pour la plupart.

En 2018, la loi ELAN a rendu obligatoire un système de cotation de la demande de logement social sur les territoires des EPCI tenus de se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), ou ayant compétence en matière d'équilibre social de l'habitat et au moins un quartier prioritaire de la Politique de la Ville. La CABA correspond à ces critères.

Le système de cotation de la demande de logement social est une aide à la décision pour la désignation des candidatures examinées en Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL), ainsi que pour l'attribution des logements sociaux. Le principe et les modalités de cette cotation de la demande doivent être inscrits dans le Plan Partenarial et l'introduction de ce système nécessite une révision de celui-ci. D'où la délibération.

La CABA a donc élaboré un dispositif de cotation de la demande de logement social intégré au projet de Plan Partenarial révisé, en concertation avec les différents partenaires concernés, notamment les bailleurs sociaux présents sur le territoire (Cantal Habitat et Polygone), ainsi que l'AURA HLM, les réservataires de logements sociaux (La Commune d'Aurillac et Action Logement Service), ainsi que tous les membres de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), dont l'ensemble des communes de l'agglomération.

Il est donc proposé ce soir au Conseil Communautaire d'adopter ce Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs révisé.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que la plupart des communes ont dû passer en délibération cette classification des demandes. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non.

Je mets donc cette délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 47 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour finir, nous avons une délibération sur le Rapport Social Unique. C'est Bernardette GINEZ qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 48 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 – PRÉSENTATION ET INFORMATION DE L'AVIS RENDU PAR LE COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Mme GINEZ.- Merci. Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent élaborer annuellement un Rapport Social Unique (RSU)

réunissant l'ensemble des données relatives à leurs ressources humaines. Permettant d'apprécier la situation des collectivités et établissements publics à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items (effectifs, recrutements, formation, absentéisme, temps de travail, conditions de travail, rémunération, droits sociaux), le RSU constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial. C'est donc une obligation légale et il est présenté à l'Assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial.

Les données nécessaires à l'élaboration de ce RSU 2022 ont été transmises au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Cantal qui en a mis en forme la synthèse que vous avez trouvée, jointe, en annexe.

A travers cette synthèse, le rapport présente des éléments permettant d'apprécier notamment :

- les caractéristiques des emplois et la situation des agents relevant du Comité Social Territorial, ainsi que, le cas échéant, de ceux qui ne sont pas électeurs de ce comité ;
- la situation comparée des femmes et des hommes et son évolution (en matière de temps de travail, de rémunération, de promotion professionnelle) ;
- la mise en œuvre de mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Les données recueillies sont un élément d'observatoire et d'échange pour le Comité Social Territorial dans sa composition regroupant les représentants du personnel et les élus.

L'ensemble des données de la base sociale – là, vous avez la synthèse ; il y a un document qui est beaucoup plus complet – sont disponibles auprès du service Ressources Humaines. S'il y avait des questions particulières, nous sommes à même de pouvoir y répondre.

Le RSU 2022 de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a été présenté aux membres du CST le 28 novembre 2023. Ils ont pris acte des données. Les échanges qui s'en sont suivis ont plus particulièrement porté sur :

- l'accroissement du recours aux contractuels permanents ou non ;
- la répartition par statuts et filières des agents au sein de la Collectivité (par exemple, 20 % des agents titulaires sont dans la filière administrative contre 64 % dans la filière technique) en lien avec les différentes compétences de la Collectivité et ses impacts sur la proportion constatée des hommes et des femmes au sein des différents services et à l'échelle de la Collectivité ;
- la proportion des temps partiels de droit ou non et leur répartition hommes/femmes ;
- la distinction entre les situations juridiques attachées aux emplois à temps complet, temps non complet ou temps partiel ;
- la pyramide des âges avec une attention particulière sur l'accroissement de l'âge moyen des agents fonctionnaires ;
- la répartition des différents types de sanctions et le constat d'une augmentation de ces situations ;
- l'évolution professionnelle et plus particulièrement la promotion interne ;
- la présentation des charges de personnel et leur évolution ;
- la baisse significative des accidents du travail pour 2022 ;
- l'engagement sur le domaine des formations en général et sur la prévention et les risques professionnels ;
- le maintien d'un dialogue social régulier ;
- le taux d'absentéisme qui reste à relativiser en lien avec les différents types d'absentéismes retenus, notamment lorsque nous avons des agents absents pour maladie de longue durée, qui viennent effectivement impacter la moyenne qui ressort de cette analyse.

Un constat de difficulté à appréhender cette synthèse est émis au regard de la stabilité toute relative des types d'indicateurs sur les deux dernières années.

Dans un délai de 60 jours à compter de la présentation du rapport au Comité Social Territorial et au plus tard le 31 décembre 2023, le rapport est rendu public par la Collectivité sur son site internet, ou à défaut par tout autre moyen permettant d'en assurer la diffusion.

Vous avez pu avoir accès aux éléments chiffrés (moyennes, etc) qui sont dans la synthèse de ce rapport. S'il y a des questions, nous pouvons y répondre, ou tenter d'y répondre.

C'est un rapport qui est présenté, et pour lequel le Conseil Communautaire doit prendre acte de sa présentation, tel qu'il est joint en annexe à la délibération, et de l'avis complet, tel que je vous l'ai présenté, émis par le Comité Social Territorial en date du 28 novembre 2023.

Y a-t-il des éléments de questions ? C'est une présentation rapide, je ne suis pas rentrée dans le détail, mais vous pouvez consulter ce rapport à loisir.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est disponible. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce Rapport Social Unique ? Moi, je me félicite du travail fait par Bernadette et tous les Élus qui participent au CST parce que cela se passe vraiment dans un climat apaisé et constructif, viril mais correct. C'est très fluide à la CABA, comme à la Ville d'ailleurs. Merci pour entretenir ce climat social. S'il n'y a pas de questions, nous devons prendre acte du rapport puisque c'est un « porté à connaissance ».

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 48.

Il y a une délibération qui a été déposée sur table, qui porte sur l'adhésion à la Centrale d'achat du RESAH. C'est Christian POULHES qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 49 : MARCHÉS – ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU RESAH POUR DISPOSER DE L'ACCÈS AUX PRESTATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR LA CABA ET LES COMMUNES MEMBRES Y PARTICIPANT

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

M. POULHES.- Comme vous le savez, nous avons quelques actions en commun, CABA et communes membres, ce sont des actions de mutualisation, et il y en a une qui est en cours sur la téléphonie. Or, ce groupement d'achat est à échéance au 31 décembre 2023.

Il convient donc d'en reprendre un autre. La proposition qui est faite est de nous attacher à la Centrale d'achat du RESAH, qui est un groupement d'achat, qui est un mastodonte puisqu'il compte 2 000 adhérents, principalement dans le secteur hospitalier, 244 collectivités et génère 2 milliards d'euros d'achats publics.

Il propose sur la téléphonie à la CABA et à ses communes membres deux accords cadres dans un lot n° 2 relatif à la téléphonie fixe et un lot n° 4 relatif à la téléphonie mobile qui satisfont à nos besoins courants, les uns et les autres. La CABA a donc choisi de s'affilier à ce groupement et les communes qui le souhaitent avaient le loisir de le faire et elles l'ont fait par délibération pour celles qui l'ont voulu.

Il s'agit :

- d'autoriser l'adhésion de la CABA à la Centrale d'achat du RESAH ;
- d'autoriser le Premier Vice-Président à signer les conventions concernant le service d'achat des lots 2 et 4.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 49 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 19 octobre 2023

Vous avez une feuille présentant les décisions du Président, du 1^{er} Vice-Président et du Bureau qui est jointe à votre dossier.

Y a-t-il des questions sur ces décisions prises depuis le 19 octobre ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Ce Conseil Communautaire est maintenant terminé. Je vais vous souhaiter de bonnes vacances et surtout de bonnes fêtes de fin d'année.

Et puis, je rappelle encore une fois que, jeudi, vous pouvez venir à Lacapelle-Viescamp et, le 19 janvier, aux vœux de la CABA.

(La séance est levée à 22 h 25)

Le Président,

Pierre MATHONIER

A blue ink signature of Pierre MATHONIER, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

Le Secrétaire de Séance,

Sébastien PRAT

A blue ink signature of Sébastien PRAT, featuring a large, stylized loop and a long horizontal stroke extending to the right.